

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du 17 juin 2026

Présent.es : Françoise BAGOT, Jean-Daniel BERARD, Mireille BLONDET, Roselyne CHEVALIER, Bernard CYFFERS, Hélène D'ALANÇON, Christian DE BROSSES, Ghislaine DEPRUN-SACK, Stéphane GARNIER, Abel GUGGENHEIM, Bertrand HELLION, Christophe JUNIEN, Yoneko KIKUCHI, Laetitia MARECHAL, Marie-Ange SCHILTZ, Céline STEENKESTE, Corinne TRESCA (Pour Une Ville Souhaitable).

Auditeurs libres : Frédéric CAROL, Sophie PONS, Caroline SALIER-HUA.

Excusé.e.s : Pierre GENIN, Laurent BLIN

Mairie : Franck GUILLORY, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, de la participation citoyenne et de la propreté, Référent du quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil, Alexandre BAUX-DE CASTRO, chargé de participation citoyenne.

En introduction de la réunion, la coprésidente propose aux participants de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter et donne ensuite la parole à Franck GUILLORY afin qu'il réponde aux questions de la séance précédente.

Question de la séance précédente

Quel est le nombre de locaux commerciaux gérés par Paris Commerces pour chaque conseil de de quartier de Paris Centre (sinon par arrondissement de Paris Centre), et parmi ces locaux.

- le nombre de locaux loués à des établissements de type restauration ou débits de boissons.
- le nombre de locaux loués à des commerces artisanaux de proximité hors restauration (avec le détail si possible).
- et le nombre de locaux vides

S'agissant de l'action de Paris Commerces, les données publiées par l'APUR témoignent d'une réelle efficacité dans la commercialisation et la remise en activité des locaux du parc des bailleurs sociaux.

Selon le bilan 2025 de l'APUR, le GIE Paris Commerces gère un patrimoine de plus de 7 000 locaux d'activité à Paris et a permis la relocation de 253 locaux en 2025, contre 225 en 2024, soit une progression continue de son activité. Depuis sa création en 2017, le GIE a accompagné la remise en location de 1 648 locaux, contribuant ainsi à limiter durablement la vacance commerciale dans le parc social parisien. De plus, 60 % des locaux reloués en 2025 ont accueilli des commerces ou des activités artisanales de proximité (153 locaux), conformément à l'objectif de maintien d'une offre commerciale diversifiée au service des habitants. L'artisanat représente à lui seul près d'une relocation sur quatre (62 locaux), avec des implantations très variées : métiers de bouche, fleuristes, retoucheries, ateliers de création, artisanat d'art ou encore activités de réparation.

À Paris Centre, 20 nouvelles implantations ont été réalisées en 2025. Au-delà du seul nombre de locaux reloués, la Mairie ainsi que Paris Commerce veulent mettre en avant la volonté de privilégier les commerces de proximité, les activités artisanales, les professionnels de santé, les activités culturelles ainsi que les structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Source APUR :

[En 2025, 253 nouvelles activités installées par le GIE Paris Commerces - Fiches par arrondissement](#)

[En 2025, 253 nouvelles activités installées par le GIE Paris Commerces](#)

Pour ce qui concerne le nombre de locaux vides, Franck GUILLORY reconnaît ne pas avoir la réponse.

Quel est le statut du piéton et du cycliste dans le jardin Nelson Mandela, notamment dans l'allée centrale qui relie Saint-Eustache au Pont Neuf ?

La question de la cohabitation entre piétons et cyclistes dans le jardin Nelson-Mandela a déjà été examinée par la Mairie de Paris Centre, notamment en Conseil de secteur. Il convient de rappeler qu'une aire piétonne ou une zone de rencontre n'interdit pas la circulation des vélos. Code et usages sur : Aires piétonnes, zones de rencontre : rappel - Mairie de Paris Centre

Par ailleurs, un cycliste qui met pied à terre est juridiquement assimilé à un piéton. Les allées du jardin Nelson-Mandela sont donc accessibles aux vélos. Afin de rappeler clairement la priorité donnée aux piétons, un marquage au sol « Entrée Jardin Nelson-Mandela – priorité piétons » a été installé à l'entrée du site lors de la précédente mandature.

L'allée André-Breton a été conçue dès l'origine comme un axe de traversée structurant pour les déplacements actifs. Elle assure une liaison directe entre les quartiers Montorgueil et Saint-Honoré et accueille donc naturellement à la fois des flux piétons et cyclistes. Réduire la circulation cycliste dans cette allée supposerait de proposer des itinéraires alternatifs parallèles, continus et sécurisés. Les aménagements cyclables réalisés ou programmés sur les grands axes voisins, notamment le doublement de l'axe Sébastopol et les aménagements de la rue du Louvre dans le cadre du Plan Vélo, ont précisé vocation à capter une partie des flux de transit. Cependant, le jardin Nelson-Mandela continuera d'accueillir des cyclistes puisqu'il dessert de nombreux équipements (bibliothèque, cinéma, piscine, commerces, etc.).

Franck GUILLORY ajoute qu'une élue a déposé un vœu concernant les pieds à terre vélo sur cet axe. Il rappelle que le Conseil de quartier peut se saisir du sujet pour proposer une expérimentation.

Fête de la musique

À l'occasion de la Fête de la musique du 21 juin, organisée dans un contexte de fortes chaleurs avec près de 40°C attendus, Franck GUILLORY a présenté les dispositifs mis en place afin d'anticiper les difficultés rencontrées lors de l'édition précédente.

Dès l'élection de la nouvelle équipe municipale, un comité de pilotage a été constitué afin de préparer l'événement et d'éviter, dans la mesure du possible, la reproduction des situations observées l'an dernier.

La Mairie peut émettre un avis sur les demandes d'autorisation d'organisation de concerts sur l'espace public. À ce titre, elle a défendu le principe d'un avis défavorable pour l'ensemble des DJ sets organisés par des commerces. Cette position a été suivie et les demandes présentées par les commerçants n'ont pas reçu d'autorisation.

La municipalité souhaitait par ailleurs que les festivités prennent fin à 23 heures, le 21 juin tombant un dimanche. Cette demande n'a toutefois pas été retenue par la préfecture et les autorisations accordées courent jusqu'à 0 h 30.

Il est également prévu d'encadrer les niveaux sonores par une limitation du nombre de décibels autorisés à 90db.

Afin de faciliter le nettoyage de l'espace public :

- Les collectes de l'après-midi du 21 juin seront avancées d'une heure.
- La collecte des bacs à verre sera effectuée entre 6 h et 12 h afin qu'ils soient vides avant le début des festivités. Ils seront à nouveau collectés le lundi matin.
- Le 22 juin, les tournées de collecte du matin dans les 1^{er} et 4^e arrondissements débuteront dès 5 h au lieu de 6 h.

- Le nettoyage des berges commencera dès 4 h du matin ; la priorité sera ensuite donnée aux abords des établissements scolaires.
- 50 agents de la division territoriale seront mobilisés ;
- Des mini-hubs (grands bacs de collecte) seront installés ;
- Des engins supplémentaires seront mis à disposition ;
- Pour tout événement réunissant plus de 500 personnes, un dispositif privé de gestion des déchets est imposé aux organisateurs.

Par ailleurs, la Police municipale (PM) et la Police nationale (PN) seront mobilisées durant la soirée. La Police nationale assurera notamment le maintien de l'ordre si la situation l'exige. Suite à la demande d'un habitant, il a été précisé que la liste des autorisations ne sera pas publiée.

Il ajoute que, depuis deux mois, une cellule dédiée à l'Hôtel de Ville assure une veille active des réseaux sociaux afin d'identifier d'éventuels rassemblements non déclarés.

Enfin, il conclut en expliquant que si les mesures prises doivent permettre d'éviter les situations les plus problématiques, certaines nuisances demeureront inévitables.

Proposition pour collaborer à l'identification des points noirs

Le Conseil de quartier HBM a élaboré une fiche de signalement destinée à recenser les points difficiles rencontrés dans le quartier afin d'aider la mairie à mieux identifier les secteurs nécessitant une intervention. Ce formulaire est accessible via le lien suivant : [Remonter un point "gris ou noir" du quartier HBM](#). Cet outil vise notamment à s'assurer que les signalements concernent bien le secteur HBM et qu'ils correspondent à des situations déjà déclarées sur l'application Dans Ma Rue (DMR).

Franck souligne l'intérêt de cette démarche et propose d'organiser des déambulations à l'échelle des micro quartiers afin d'identifier les problèmes sur le terrain et de rechercher collectivement des solutions adaptées. Il insiste toutefois sur la nécessité de distinguer les problématiques ponctuelles des difficultés récurrentes. Pour ces dernières, la mairie s'attache à mettre en œuvre des réponses structurelles et pérennes.

Il indique également qu'une évolution des pratiques de la Police municipale est souhaitée afin de renforcer la verbalisation des infractions liées à la propreté. Dans la poursuite de ce travail d'identification des dysfonctionnements urbains, il propose par ailleurs de porter une attention particulière aux murs pignons, qui peuvent également être sources de nuisances ou de dégradations. Il rappelle enfin que plusieurs Conseils de quartier ont déjà engagé des démarches similaires.

Le Conseil de quartier s'interroge ensuite sur l'avenir de la place Goldoni et demande à être associé à une éventuelle concertation si un projet de réaménagement devait être engagé.

Enfin, une habitante signale une erreur sur le panneau toponymique de la place Goldoni, sur lequel figure l'inscription « Plage Goldoni » au lieu de « Place Goldoni ». Elle s'interroge sur l'aspect volontaire ou non de cette erreur.

Voeu relatif au règlement des étalages et terrasses

Le Conseil de quartier revient sur le vœu relatif au règlement des étalages et terrasses (RET), présenté en décembre 2025. Dans la perspective de la révision annoncée par la Ville de ce règlement, les participants souhaitent adresser un courrier à Anouch TORANIAN afin de faire part de leur souhait d'être associés à la démarche. Le projet de courrier est voté à l'unanimité des participants.

Franck GUILLORY rappelle qu'à ce stade, il s'agit toutefois d'une intention annoncée par la Ville et que les modalités de la concertation, comme le contenu précis de la révision, n'ont pas encore été présentés. Il souligne qu'il est pour l'heure difficile d'évaluer les conséquences que cette révision pourrait avoir sur les différents secteurs concernés et sur les RET particuliers déjà en vigueur. Il propose donc de travailler conjointement avec le Conseil de quartier afin d'assurer une veille sur ce dossier, d'en suivre l'évolution au plus près afin de pouvoir identifier les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur le quartier.

Retour sur les animations

- Les participants dressent un bilan positif de la promenade organisée le 10 juin sur le tracé de l'ancienne muraille de Philippe Auguste. La visite a permis de découvrir de nombreux éléments historiques et a donné lieu à des explications particulièrement appréciées des participants. L'idée d'organiser à l'avenir une réunion dans la tour Jean-sans-Peur est évoquée.
- Concernant la fête de quartier organisée avec le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers, les participants soulignent la forte affluence et la réussite de l'événement. Un panneau d'exposition consacré aux travailleurs sociaux du quartier a notamment permis de mettre en valeur leur rôle et leurs actions.
- Enfin, l'évènement « Table du monde » organisé par la Clairière est également salué. Les participants évoquent un moment particulièrement convivial, favorisant les échanges entre habitants autour de spécialités culinaires variées, partagées.

Budgets

Franck GUILLORY évoque le sujet du budget d'investissement des Conseils de quartier et souligne avoir constaté que de nombreux projets connaissent des délais de réalisation particulièrement longs ou des difficultés de réalisation. Cette situation nourrit une certaine frustration chez les habitants, qui peinent parfois à percevoir concrètement les résultats des projets votés plusieurs années auparavant.

En conséquence, il explique que les propositions de projets d'investissement peuvent être déposées jusqu'au 15 juillet afin de permettre leur étude technique. Les membres du Conseil sont donc invités par l'équipe d'animation à faire remonter leurs idées en respectant cette contrainte.

Points divers

- Les participants constatent une diminution de la présence des vendeurs à la sauvette dans le quartier Beaubourg. Afin de limiter leur installation, des jardinières ont été mises en place sur certains secteurs. Toutefois, celles-ci ont été dégradées dès le lendemain de leur installation. Des plantations ont depuis été ajoutées afin de renforcer leur caractère dissuasif.
Une habitante estime que ce dispositif pourrait être renforcé par l'installation d'un plus grand nombre de pots, qui seraient également fixés au sol afin d'éviter leur déplacement ou leur détérioration.
- Rue Rambuteau, le long de la rambarde du parking, une situation récurrente d'occupation de l'espace public par des personnes à la rue, accompagnée de consommations d'alcool et d'accumulations diverses, a été constatée. Franck rappelle que les interventions relevant de cette problématique relèvent essentiellement de la compétence de la Préfecture de police.
- Une situation est également signalée rue Saint-Antoine, où une personne s'est installée de manière durable dans un abribus.

Question :

Si la place Goldoni devait faire l'objet d'un réaménagement, le conseil de quartier HBM pourra-t-il être associé à la concertation sur le projet ?

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.

- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.